
N° 95-0289 - Déplacements et voirie - Lyon 8° - Acquisition d'une bande de terrain appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Baladin, nécessaire à l'élargissement de la rue Villon - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 novembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Villon, d'une parcelle de terrain dépendant de l'immeuble en copropriété Le Baladin, située 41, 43, rue Villon et 17, 19, rue Saint Nestor à Lyon 8°.

Conformément aux prescriptions du permis de construire n° 388-88-744 délivré le 31 mai 1989, le syndicat des copropriétaires dudit immeuble, représenté par la société Henri Barioz, 139, rue Vendôme à Lyon 6°, agissant en qualité de syndic de copropriété, céderait à la Communauté urbaine cette parcelle de terrain d'une superficie de 222 mètres carrés à titre gracieux ;

B - Propose d'approuver cette acquisition et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu le présent dossier ;

Vu le permis de construire n° 388-88-744 délivré le 31 mai 1989 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve cette acquisition.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,